

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE ANGE-GARDIEN

À une séance ordinaire du conseil municipal tenue au 249, rue Saint-Joseph à Ange-Gardien, à 19 h 00 le 20 décembre 2010, à laquelle sont présents les conseillers suivants :

M. Larbi Benkaddour
M. François Brisson

M. Jacques Lessard
M. Yvan Pinsonneault

Formant quorum sous la présidence de Madame Odette Ménard, maire.

Monsieur André Parent, directeur général et secrétaire-trésorier est aussi présent.

Il est décrété par résolutions et règlements de cette séance comme suit :

.- Madame Odette Ménard, maire, souhaite la bienvenue aux citoyens présents.

.- L'ordre du jour est révisé et accepté par tous.

Ordre du jour

1. Dépôt du rapport de vérification du développement La Volière
2. Dépôt de déclarations d'intérêts pécuniaires
3. Comptes à date
4. Règlement modifiant le programme d'aide à la réhabilitation de l'environnement pour la conformité des installations septiques des résidences isolées
5. Assurances générales 2011
6. Politique de gestion contractuelle
7. Embauches
8. Lettre du maire

RÉSOLUTION 12-411-10

OUVERTURE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT l'ajournement de la séance du 13 décembre 2010 à ce 20 décembre 2010, 19h00;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'ouvrir la présente séance à 19h00 ce 20 décembre 2010.

Adopté

.- Dépôt du rapport de Maître Yannick Tanguay, avocat, à l'endroit de la réalisation du projet de développement résidentiel La Volière lequel retient :

«... une entente a été conclue avec le promoteur relativement aux engagements et obligations de part et d'autres...»

« Il y a lieu de noter que dans le cadre de cette entente avec les Immeubles Ange-Gardien, la Municipalité s'engageait à ce que les infrastructures relatives à la phase I soient réalisées par celle-ci et taxées au secteur. De plus, la Municipalité s'engageait à réaliser les ouvrages d'évacuation des eaux usées, le poste de pompage et la conduite de refoulement, les conduites d'aqueduc de la rue B et les branchements requis, ainsi que le dynamitage de la rue C.»

«... malgré que nous ne puissions nous prononcer sur l'opportunité ou le bien-fondé de ladite entente, notre analyse nous permet de conclure que, compte tenu de la capacité de transiger de la Municipalité, il lui est possible de signer ce type d'entente avec le Promoteur afin d'établir le rôle et la responsabilité de chacune des parties dans un projet de développement de la sorte.»

« L'analyse de l'ensemble des règlements d'emprunts, résolutions et avis de motion entourant ces documents est valide.»

«... il appert des documents soumis ainsi que des informations soumises que l'ensemble du processus d'adjudication des contrats respecte les dispositions du *Code municipal*.»

.- Arrivée de Monsieur Louis Robert à 19h23.

.- Arrivée de Monsieur Rhéal Grenier à 19h34.

.- Une période de questions et d'échanges est ouverte aux citoyens présents à l'endroit de Maître Tanguay.

.- Madame Odette Ménard quitte la salle du conseil à 19h50 et Monsieur Jacques Lessard prend dès lors la place du maire afin d'agir comme président d'assemblée.

.- Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires de Messieurs Larbi Benkaddour et François Brisson.

RÉSOLUTION 12-412-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE – COMPTES À PAYER

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert

APPUYÉ PAR M. François Brisson
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'autoriser le paiement des comptes présentés, et ci-après résumés :

Paiements directs ACCES D		20 455.98 \$
Fournisseurs :	10608 à 10633	19 884.78 \$
Déboursés directs :	10603 à 10607	191482.90 \$

Adopté

RÉSOLUTION 12-413-10

URBANISME - PROGRAMME D'AIDE À LA RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT POUR LA CONFORMITÉ DES INSTALLATIONS SEPTIQUES DES RÉSIDENCES ISOLÉES

CONSIDÉRANT que plusieurs demandes demeurent incomplètes et qu'il est de l'intention du conseil municipal d'accorder un délai de grâce pour l'application du programme d'aide à la réhabilitation de l'environnement pour la conformité des installations septiques des résidences isolées;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Louis Robert
APPUYÉ PAR M. Rhéal Grenier
ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter le règlement numéro 707-10 modifiant le règlement numéro 669-08 décrétant l'établissement d'un programme d'aide à la réhabilitation de l'environnement pour la conformité des installations septiques des résidences isolées.

Adopté

.- Lecture du règlement numéro 707-10.

.- Madame Odette Ménard et Monsieur Jacques Lessard regagnent leur place respective à la table du conseil à 19h55.

RÉSOLUTION 12-414-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE - ASSURANCES GÉNÉRALES 2011

CONSIDÉRANT les soumissions reçues de Chevrier Laporte et associés inc. et de

Chapdelaine assurances et services financiers inc. et ouvertes le 9 décembre 2010 à 14h en présence de Mesdames Martine Barber et Monique Charbonneau donnant sur une base comparative la proposition de Chapdelaine assurances et services financiers inc. comme plus bas soumissionnaire en fonction des couvertures retenues;

CONSIDÉRANT que la proposition de Chapdelaine assurances et services financiers inc. propose la Mutuelle des Municipalités du Québec comme assureur;

CONSIDÉRANT que l'objet de cette mutuelle est de pratiquer l'assurance de dommages exclusivement pour les municipalités qui en sont membres et leurs organismes mandataires;

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu que la municipalité en devienne membre;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. François Brisson

APPUYÉ PAR M. Yvan Pinsonneault

ET UNANIMEMENT RÉSOLU que la municipalité devienne membre de la Mutuelle des municipalités du Québec aux fins de transiger ses affaires d'assurance avec cette mutuelle;

Que la municipalité accepte de devenir partie à la convention créant la Mutuelle en vertu des articles 711.2 et suivants du Code municipal du Québec et 465.1 et suivants de la Loi sur les cités et villes et signée par les municipalités fondatrices de la Mutuelle le 3 avril 2003, dont une copie est jointe à la présente pour en faire partie intégrante;

Que la municipalité verse une somme de 100 \$ pour acquitter la contribution annuelle;

Que la municipalité contracte ses assurances avec la Mutuelle des municipalités du Québec, les conditions pour la prochaine année étant énoncées dans la proposition préliminaire datée du 9 décembre 2010 pour les franchises et primes suivantes :

Noms	Franchise	Prime
Assurance automobile		
Responsabilité civile		1 280 \$
Tout risque		1 920 \$
Assurance risques multiples		
Équipement d'entrepreneur		270 \$
Équipement des pompiers		280 \$
Matériel, données et support informatique		inclus
Biens en exposition		inclus
Dossiers et documents de valeur		inclus
Comptes clients		inclus
Biens hors des lieux et en transport		inclus
Matériel loué		inclus

Frais professionnels		inclus
Perte d'exploitation		inclus
Assurance d'effets		
Fidélité des employés		400 \$
Perte d'argent		175 \$
Faux		60 \$
Assurance bris		
Assurance contre le bris des machines		1 235 \$
Assurance accident des cadres et dirigeants et des pompiers		
Cadres et dirigeants		200 \$
Pompiers		575 \$
Assurance des biens		
	2 500 \$	Bâtiments : 4 964 \$ Contenu : 1 390 \$
Assurance responsabilité		
Assurance de la responsabilité civile générale	5 000 \$	5 195 \$
Décolant des dommages par les eaux	1 000 \$	1 940 \$
Umbrella	Couverture de 8 000 000 \$	6 568 \$
Erreurs et omissions	1 000 \$	2 135 \$
Frais de justice		250 \$

Que la maire et le secrétaire-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tous les documents requis aux fins de l'exécution de la présente résolution.

D'autoriser telles dépenses, plus taxes applicables.

Adopté

RÉSOLUTION 12-415-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE - POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE

CONSIDÉRANT l'obligation de se doter d'une politique de gestion contractuelle pour le 1^{er} janvier 2011;

POUR CE MOTIF :

PROPOSÉ PAR M. Rhéal Grenier

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'adopter la politique de gestion contractuelle telle que proposée.

Adopté

RÉSOLUTION 12-416-10

GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE - EMBAUCHE DE PERSONNEL

CONSIDÉRANT la résolution numéro 11-349-10 créant les postes d'adjointe administrative aux loisirs et aux communications et de technicien aux services techniques;

CONSIDÉRANT l'attribution, par la même résolution, du poste d'adjointe administrative aux loisirs et aux communications à Madame Annie Lévesque, laissant vacant le poste de «Percepteur et secrétaire-réceptionniste»

CONSIDÉRANT le processus de recrutement engagé par la résolution numéro 11-349-10;

CONSIDÉRANT les recommandations des comités de sélection;

POUR CES MOTIFS :

PROPOSÉ PAR M. Jacques Lessard

APPUYÉ PAR M. François Brisson

ET UNANIMEMENT RÉSOLU d'embaucher Madame Danielle Laguë au poste de «Percepteur et secrétaire-réceptionniste», à raison de trente heures par semaine, au taux horaire prévu à l'échelon 1 de la classe 4 prévu à la structure salariale de la municipalité, et Monsieur Martin Deshaies au poste de «Technicien aux services techniques», à raison de trente-deux heures par semaine, au taux horaire prévu à l'échelon 4 de la classe 3.

Adopté

.- Lecture de la lettre du maire.

RÉSOLUTION 12-417-10

LEVÉE DE LA SÉANCE

PROPOSÉ PAR M. Larbi Benkaddour

APPUYÉ PAR M. Jacques Lessard

ET UNANIMEMENT RÉSOLU de lever la séance à 20 h 05.

Adopté

Odette Ménard, maire

André Parent, secrétaire-trésorier